

Luxembourg, le 26 janvier 1994



MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Service d'action
socio-thérapeutique

**AMICALE DES ENROLES DE
FORCE
VICTIMES DU NAZISME**
Section Dudelange
A l'attention de M. Jos. WEIRICH,
Président du Comité

5, rue de la déportation
L-1415 LUXEMBOURG

PM/CB S103/94

Monsieur le Président,

Par la présente, j'accuse bonne réception de votre lettre du 31 décembre 1993 concernant le courrier tardif envoyé à feu Monsieur SEYLER René.

Je me permets de vous informer sur la gestion des listes d'attente des personnes inscrites pour une maison de soins en cas de décès.

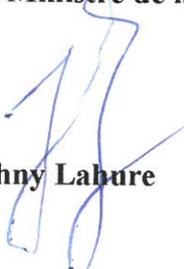
Comme le service AST n'a pas accès aux registres de décès communaux, les informations relatives au décès des personnes inscrites sur les listes d'attente ne lui parviennent que de la part de la famille ou de l'assistante d'hygiène sociale du secteur. Ceci explique le courrier contesté par vous, adressé à la famille six jours après le décès de M. SEYLER René.

Cependant, je vous concède que cette situation est ressentie comme pénible et mes services s'efforcent de trouver une solution pour l'avenir. En tout cas, nous nous en excusons auprès de la famille concernée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre de la Santé

Johny Labure



**Amicale
des Enrôlés de Force**

Victimes du Nazisme

Dudelange, le 31.12.93.....

1940 1945



Section de Dudelange

Monsieur Johny Lahure
Ministre de la Santé
Bd. de la Pétrusse
L-2320 LUXEMBOURG

Monsieur le Ministre,

Madame Seyler-Mater Irène habitant à L-3511 Dudelange, 95, rue de la Libération nous transmet votre lettre du 17.12.93 concernant le placement de son mari dans une maison de soins et vue les critères d'urgence constatés, une suite favorable serait donnée avec une admission dans un délai de plus ou moins 26 mois. (2 ans ?!)

Mr. Seyler Jean René est décédé le 12.12.93.

Vous comprenez certainement, Monsieur le Ministre, que de pareilles lettres signées par vous, parvenant à l'épouse 6 jours après le décès du mari et justifiant une admission urgente dans une maison de soins avec un délai de plus ou moins 26 mois, sont reçues avec des sentiments peu satisfaisants pour ne pas citer d'autres expressions avancées en présence de membres de notre comité.

Ceci confirme donc bien ce que nos membres, les enrôlés de force, proclament continuellement, que le dernier sera déjà enterré, avant que vous n'auriez mis à leurs dispositions des lits de gériatrie réclamés et promis depuis des décennies.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos sentiments respectueux.

Pour le Comité

Jos WEIRICH
Président



MINISTÈRE D'ÉTAT

Luxembourg, le

22 AVR. 1994

Monsieur Jos WEIRICH
Président National
Fédération des Victimes
du Nazisme Enrôlées de Force

5, rue de la Déportation
Luxembourg

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à vos lettres des 15 mars et 5 avril 1994 pour vous fournir les informations suivantes:

Pour ce qui est du projet de loi autorisant le Gouvernement à construire un centre pour personnes âgées à Howald, d'ultimes concertations ont lieu actuellement entre M. le Ministre de la Famille, M. le Ministre des Travaux Publics et l'Inspection Générale des Finances. Le projet n'est donc effectivement pas encore déposé à la Chambre et ne sera de toute façon plus voté avant la fin de la législature. Ceci dit, les travaux préparatoires effectués sous l'actuel Gouvernement ont permis de mettre au point le dossier que le Gouvernement issu des élections du 12 juin prochain pourra réaliser à bref délai; les longs délais que le Gouvernement que je préside a dû subir dans l'élaboration du dossier ont été provoqués essentiellement du fait qu'il y a eu sélection du projet sur concours public, mode qui fait subir à tout projet nécessairement des délais plus ou moins longs.

Vous faites par ailleurs référence aux délais qui existent en matière de placement des personnes intéressées dans les établissements destinés aux personnes âgées; je vous rappelle que la solution trouvée entre votre Fédération, le Gouvernement et la Fondation Aide et Assistance aux Personnes Agées au sujet du placement de membres de votre Fédération qui se trouvent dans un état critique exigeant un placement rapide, a permis jusqu'ici de placer ces personnes endéans des délais extrêmement courts, en priorité par rapport aux personnes inscrites sur la liste d'attente nationale.

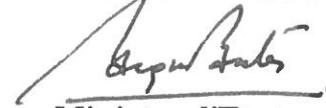
L'idée de la construction d'une maison de retraite ou d'un centre de gériatrie destiné aux victimes de la guerre fut discutée, il y a quelques années; elle fut abandonnée, principalement à cause du fait qu'un centre unique aurait imposé à toutes ces personnes de se dépayser, donc de changer leur milieu de vie habituel, alors que la solution retenue maintenant leur ouvrira dorénavant largement les

portes de toutes les maisons de retraite et de gériatrie, où qu'elles soient situées, et qu'elles auront donc la possibilité de se maintenir dans leur région, près de leurs famille et de leurs connaissances.

Pour terminer, je voudrais souligner que le Gouvernement, même s'il n'a pas réussi à réaliser son projet dans les délais qu'il s'était fixés lui-même, se considère toujours lié par les engagements qu'il a pris, qu'il fera tout pour mettre au point le projet "Howald" dans les tous prochains jours de façon à préparer le terrain à une réalisation rapide sous le Gouvernement qui sortira des élections de juin prochain.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Premier Ministre



Ministre d'Etat

COPIE

**Fédération des Victimes
du Nazisme Enrôlées de Force** a. s. b. l.

Boîte postale No 2415
1024 LUXEMBOURG-GARE
Compte chèque postal No 31329

REPRESENTANT: L'ASSOCIATION DES PARENTS DES DEPORTES MILITAIRES LUXEMBOURGEOIS -
L'AMICALE DES ANCIENS DE TAMBOW - L'ASSOCIATION DES ENROLES DE FORCE VICTIMES DU NAZISME
L'ASSOCIATION DES SURVIVANTS DES ENROLES DE FORCE

Organe officiel:
«Les Sacrifiés»
Bulletin mensuel

Luxembourg, le 19 Mai 1994
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
5, rue de la Déportation

Monsieur Jacques SANTER
Premier Ministre
4, rue de la Congrégation
L-2910 LUXEMBOURG

Concerne: admissions prioritaires des victimes du nazisme dans des
maisons de soins.

Monsieur le Premier Ministre,

Dans l'affaire sous rubrique nous vous prions de bien vouloir accorder d'urgence une entrevue à une délégation de 4 membres de notre Comité Fédéral. De préférence en présence de Messieurs les Ministres de la Santé et de la Famille.

En effet, les membres du Comité Fédéral, dans leur réunion de hier, se sont fortement inquiétés de la tournure que sont en train de prendre les admissions prioritaires des victimes du nazisme dans les maisons de soins.

Alors que la proposition de Monsieur Johny LAHURE, Ministre de la Santé, avait été hautement appréciée et acceptée par les délégués au Congrès National des e.d.f. du 23 avril et des membres du Comité Fédéral, ainsi que l'affirmation du Gouvernement d'étendre ces priorités à toutes les maisons de soins, il semble que les conventions proposées par notre Fédération ne seront pas réalisées.

Pouvons-nous vous rappeler vos différentes promesses, à ces sujets, et ne citer comme exemple que votre déclaration à la Chambre des Députés :

"... da wäerd ech dat engagement, wat ech vis-à-vis vun den Enrôlés de Force geholl hun, och alàissen. Da wäerte mer selbstverständlech déi Fondatioun erweiteren an déi bestehend Leit do integréieren, fir datt se effektiv hiirt Matsprochrecht, wat d'Gestioun ubelaangt, kënne wahren.
Doriwer duerf et kee Mëssverständnis gin, dat as en Engagement, wat ech geholl hu vis-à-vis vun de Victimes du Nazisme, a speziell och vis-à-vis vun den Enrôlés de Force. Ech hun hinnen nach dëser Deg schrëftlech matgedeelt, datt och déi
...Ech stin zu méngem Wuert, an ech wäerd och dofir mech asetzen, dass dat och agehale gët an dat zum Droë kënnt. Ech mengen d'Zäiten sin eriwwer wou mer op deem leidege Kapitel vun eiser Geschicht nach solle Schwiregkete Kréien.
Ech si jidderfalls nët där Meinung an ech wäerd alles dru etzen, dass mer och do zu enger Konsenssolutioun kommen, sou wéi ech dat och virdrun hei gesot hun."

Pendant maintenant au moins 4 ans nos membres ont été tranquilisés par les promesses de réaliser le Centre Intégré au HOWALD, et que l'âge des victimes du nazisme ne permet plus d'attendre encore des années, nous demandons que les conventions promises soient définitivement signées et que l'affaire sous rubrique ne fera pas l'objet de controverses dans les discussions pré-électorales.

.../...

.../...

Le soussigné étant absent du 20.05. au 06.06.94, il demande que votre réponse soit adressée à Madame Josée REEFF - Tél.: 350 14
Adresse : 11, rue de Moutfort
L-5355 OETRANGE

ou à Monsieur Gaston JUNCK - Tél.: 80 81 62
14, Impasse St. Antoine
L-9205 DIEKIRCH

Veillez accepter, Monsieur le Premier Ministre, avec nos remerciements pour l'urgence que vous accorderez à notre demande, l'expression de nos hommages respectueux.

Pour le Comité Fédéral

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jos. WEIRICH', written over the typed name and title.

Jos. WEIRICH
Président National

En annexe : propositions de conventions

Copies à: Monsieur Fernand BODEN
Monsieur Johny LAHURE
Monsieur Albert HANSEN

Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force a. s. b. l.

REPRESENTANT : L'ASSOCIATION DES PARENTS DES DEPORTES MILITAIRES LUXEMBOURGEOIS -
L'AMICALE DES ANCIENS DE TAMBOW - L'ASSOCIATION DES ENROLES DE FORCE VICTIMES DU NAZISME
L'ASSOCIATION DES SURVIVANTS DES ENROLES DE FORCE

Organe officiel :
«Les Sacrifiés»
Bulletin mensuel

Boîte postale No 2415

1024 LUXEMBOURG-GARE

Compte chèque postal No 31329

Luxembourg, le 19 Mai 1994
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
5, rue de la Déportation

CONVENTION

=====

Entre

le Ministère de la Famille, LUXEMBOURG
la Fondation Aide et Assistance aux Personnes Agées, LUXEMBOURG
la Fédération des Victimes du Nazisme, Enrôlées de Force,
LUXEMBOURG

il a été convenu ce qui suit:

D'un commun accord, 30 lits de gériatrie dans les centres intégrés pour personnes âgées seront réservés prioritairement aux victimes du nazisme et leur conjoint. A ces fins la Fondation versera au Ministère de la Famille la somme de 140 millions (cent quarante millions) de francs, provenant du versement des 12 millions de DM faisant l'objet de l'accord intervenu le 19 novembre 1985 entre le Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne et le Président du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, et destinée prioritairement aux personnes qui ont subi des souffrances particulières pendant la Deuxième Guerre Mondiale.

Les demandes, pour être admis prioritairement dans un de ces 30 lits, seront introduites avec pièces à l'appui, par la Fédération, laquelle suivant le texte du préambule publié dans le Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du Mémorial Nr. 210 du 4 Août 1988, représente au niveau national, les victimes du nazisme, à Monsieur le Ministre de la Famille, par l'intermédiaire de la Fondation Aide aux Personnes Agées.

Afin de garantir un contact facile et continu entre le Comité Fédéral de la Fédération et les autres signataires de la présente, un membre de ce Comité Fédéral et un suppléant seront nommés pour prendre part aux délibérations octroyant les priorités d'admission.

Faite en triple exemplaire et signée à LUXEMBOURG le

Pour le Ministre de la Famille :
Pour la Fondation Aide et Assistance :
Pour la Fédération des Victimes du Nazisme :